

<u>Intitulé</u>	<u>Description de l'activité par le club</u>	<u>Points attribués</u>	<u>Validation par la Ligue (nb de points accordés)</u>
<b>Ensemble 1 : Evènements organisés - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Tournoi régional ou tournoi national <i>(si envoi d'une demande d'autorisation de tournoi à la Ligue)</i>		2	
• Finales nationales seniors ou jeunes		5	
• Match de promotion PRO Masculine ou Féminine		4	
• Organisation de finales régionales (3 pts), départementales (3 pts pour les seniors, 2 pts pour les jeunes)		2 ou 3	
• Investissement comme partenaire d'appui dans une organisation nationale (4 pts), régionale (3 pts) ou départementale (2 pts)		2, 3 ou 4	
<b>Ensemble 2 : Investissement sur le territoire - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Entraînement ou stage pro (ou élite N1) décentralisé : 1 pt pour le club pro (ou élite), 2 pts pour le club d'accueil		1 ou 2	
• Handicapés : convention d'implication dans la vie du club (2pts); intégration en équipes (5pts) <i>(attribués sur présentation d'un justificatif)</i>		2 ou 5	
• Participation aux manifestations locales (commune, département) 1pt pour l'ensemble des manifestations <i>(produire un justificatif : bilan de manifestation des organisateurs, article de presse ...)</i>		1	
• Participation comme élu aux instances sportives (CDOS, CROS, OMS,...) 1pt pour l'ensemble des participants <i>(vérification avec les organismes)</i>		1	
• Prise en charge de la création d'un nouveau club à proximité (1 à 5 pts selon l'importance de l'implication du club)		1 à 5	
<b>Ensemble 3 : Promotion du volley par les clubs - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Site Internet en activité <i>(fournir l'adresse du site)</i>		2	
• Organisation de tournoi ou d'étape du championnat de France de Beach Volley (BVS) : de 2 à 5 pts selon niveau du tournoi (local, départemental, régional, national)		2 à 5	
• Club support à l'organisation de festyvolley		5	
• Stages d'initiation (exemple vacances scolaires) <i>(fournir un bilan : photos, article, etc.)</i>		2	
• Revue de Presse		2	
<b>Ensemble 4 : Structuration du club - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Participation aux instances volley-ball - bureau et Comité Directeur - de Comité Dép. (3pts), de ligue (4pts), de Féd (5 pts) (ne retenir qu'une personne, celle étant dans la plus haute instance)		3, 4 ou 5	
• Participation à des stages de formation (arbitres, marqueurs, dirigeants, entraîneurs) : 1pt par personne et par stage, 3 pts maximum <i>(sur fourniture d'un bilan chiffré)</i>		1 à 3	
• Créneau hebdomadaire de découverte de l'école de volley ball <i>(fournir l'affiche ou un article de journal)</i>		3	

<u>Intitulé</u>	<u>Description de l'activité par le club</u>	<u>Points attribués</u>	<u>Validation par la Ligue (nb de points accordés)</u>
<b>Ensemble 5 : Développement des adhérents - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Organisation d'un tournoi jeunes de rentrée, d'un tournoi des écoles ( <i>fournir l'affiche ou un article de journal...</i> )		3	
• Participation de jeunes du club ou de bénévoles à festyvolley (1pt pour l'ensemble de la participation), 2pts si le club vient avec des non licenciés		1 ou 2	
• Interventions dans les écoles, quartiers : 2pts par convention ( <i>4 pts max</i> )		2 ou 4	
• Intervention en accompagnement éducatif (collège ou école) 2 pts par convention (4pts max)		2 ou 4	
• Création d'équipes à partir de licenciés affinitaires ( <i>FSCF, UFOLEP, FSGT</i> )		2	
<b>Ensemble 6 : Recherche de l'excellence - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Inscription d'au moins une équipe en Coupe de France jeune		2	
• Qualification pour une finale de Coupe de France		5	
• Sélections en SSD, stage dép. ou ligue : 1 pt par joueur (2 pts maximum)		1 ou 2	
• Sélection(s) en équipe comité ou ligue, entrée en SSR : 1pt par joueur (3pts max)		1 à 3	
• Entrée ou sélection au pôle Espoir ou sélection en stage national		4	
• Entrée ou sélection au pôle France		5	
<b>Ensemble 7 : Encadrement : entraîneurs, arbitres - Saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Entraîneur ER1 (ou +) en activité ou en formation <u>avec</u> encadrement d'1 équipe jeune (matches compris) : 5 pts ( <i>mentionner l'équipe jeune</i> )		5	
• ER1 (ou +) en activité ou en cours <u>sans</u> suivre équipe : 2 pts maximum		2	
• animateur non diplômé entraînant et suivant une équipe aux matches ( <i>mentionner l'équipe</i> )		2	
• Educateur diplômé d'école de volley en activité ( <i>attestation de diplôme à fournir</i> )		4	
• Arbitres : si nombre supérieur aux obligations régionales		2	
• Arbitre jeune officiant à des compétitions départementales ou régionales ( <i>nom de l'arbitre, copie de feuilles de match</i> )		1	
<b>Ensemble 8 : Taux de renouvellement et taux de création - entre la saison N-2 et la saison N-1 (5 pts maximum parmi la liste qui suit)</b>			
• Taux renouvellement - « pupilles benjamin(e)s minimes cadet(te)s » > 90% (5pts) - « pupilles benjamin(e)s minimes cadet(te)s » > 80% (4pts) - « pupilles benjamin(e)s minimes cadet(te)s » > 70% (3pts)		3,4 ou 5	
• Taux renouvellement - « juniors espoirs seniors » > 90% (5pts) - « juniors espoirs seniors » > 80% (4pts) - « juniors espoirs seniors » > 70% (3pts)		3,4 ou 5	
• Augmentation du nombre de licences par rapport à l'année d'avant		1	
• Augmentation du nombre de licences dans les catégories minimes et cadet(te)s		2	
<b>Club :</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>